



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 26 : Formation et renforcement des capacités en aéronautique civile

LES RENSEIGNEMENTS POUR L'ANALYSE EN FORMATION AÉRONAUTIQUE COMME PARTIE INTÉGRANTE DE LA STRUCTURE DES ORGANISMES DE FORMATION AÉRONAUTIQUE (ATO)

(Note présentée par la République dominicaine)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Il est primordial que les organismes de formation renforcent leur capacité à interpréter les données et à appliquer les connaissances issues des renseignements pour l'analyse en formation aéronautique (ATI) de manière intégrée, grâce à la fonctionnalité de leurs éléments essentiels. En outre, il est crucial d'améliorer la gestion de ces renseignements en réponse aux changements introduits dans l'industrie aéronautique par la pandémie de COVID-19.

Il importe d'évaluer la capacité des organismes de formation aéronautique (ATO) reconnus à gérer les renseignements pour l'analyse en formation aéronautique de manière intégrée dans le cadre de leurs structures organisationnelles. Ce processus de gestion met en jeu la collecte de données, l'analyse de l'information, l'identification d'options pour la prise de décision stratégique et la gestion des connaissances. Pour arriver à une échelle stratégique, les activités liées aux ATI doivent avoir un impact organisationnel notable, en tenant compte du fait que toute l'information gérée doit atteindre l'ensemble des activités et des processus de l'organisme liés à la conception et à la mise en œuvre de ses programmes de formation.

Bien que ces cadres ne soient pas exhaustifs et ne répondent pas à toutes les exigences opérationnelles, il est recommandé que les ATO envisagent d'y inclure une unité chargée d'exécuter les fonctions d'analyse des données/informations relatives à la formation aéronautique (ATI). Cette unité, qui aurait un rôle consultatif, relèverait directement de la haute direction de l'ATO.

Même si tous les ATO n'ont pas systématisé l'utilisation des outils qui comprennent chacun des éléments essentiels des ATI, les responsables de l'analyse des renseignements en formation aéronautique concentreront leurs efforts sur l'amélioration de l'analyse de l'information disponible.

En ce qui concerne la mise en œuvre, il convient de noter qu'il y a, dans la structure organisationnelle du Bureau de la formation mondiale en aviation, qui accrédite les centres de formation de l'aviation civile dans le cadre du programme TRAINAIR PLUS et parraine ce nouveau processus de gestion des

¹Version espagnole fournie par la République dominicaine

renseignements pour l'analyse en formation aéronautique, un poste d'analyste de ces données avec des compétences appropriées.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre note des fonctions des ATO liées aux renseignements pour l'analyse en formation en aéronautique (ATI) et de leurs avantages ;
- b) adopter la recommandation de modifier le modèle de structures organisationnelles de l'ATO présenté dans le Doc 9841, Manuel sur l'agrément des organismes de formation, à l'appendice C – Structure organisationnelle de l'ATO ;
- c) demander au Bureau de la formation mondiale en aviation de l'OACI de poursuivre son travail consultatif sur la gestion des renseignements pour l'analyse en formation aéronautique (ATI) ;
- d) exhorter les États membres à collaborer activement avec l'OACI, en particulier par l'intermédiaire de leurs ATO, pour encourager la nomination d'analystes des renseignements en formation aéronautique afin d'améliorer la gestion de ces données.

<i>Objectifs stratégiques</i> :	La présente note de travail se rapporte aux objectifs stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> • Sécurité • Capacité et efficacité de la navigation aérienne • Sûreté et facilitation • Développement économique du transport aérien • Protection de l'environnement
<i>Incidences financières</i> :	Aucune ressource supplémentaire n'est nécessaire.
<i>Références</i> :	Doc 9841, Manuel sur l'agrément des organismes de formation Rapport de formation de l'OACI, vol. 8, n° 1, Aviation Training Intelligence (renseignements pour l'analyse en formation aéronautique).

1. INTRODUCTION

1.1 Les renseignements pour l'analyse en formation aéronautique (ATI) ont été définis par l'OACI comme une structure d'information intégrée, ainsi qu'un ensemble d'outils et de méthodologies permettant de relier les informations utiles à la prise de décision stratégique et opérationnelle aux besoins en matière de formation du secteur de l'aviation, ce qui permettra l'élaboration de solutions de formation optimales.

1.2 Il est extrêmement important que les organismes de formation renforcent leurs capacités d'interprétation des données et d'application des connaissances de manière intégrée à partir des ATI, grâce aux fonctionnalités de leurs huit éléments essentiels, qui prennent en compte au moins 18 outils, processus et systèmes différents : ICAO DATA+, Aviation Forecast, TPeMs, LMS, TNA, OPA, ATED, ACPP, ISD, méthode du TPP, assurance qualité, efficacité pédagogique, PTE, HRD, CAAMP, iMPLEMENT et iStARS, en plus des outils, processus et systèmes spécifiques à l'organisme de formation aéronautique (ATO) reconnu.

1.3 Il est en outre primordial d'améliorer la gestion des renseignements pour l'analyse en formation aéronautique face aux changements introduits dans l'industrie par la pandémie de COVID-19. Les organismes ont été confrontés à la nécessité de gérer plus efficacement le changement et d'accroître leur capacité de transformation, de réinvention et d'adaptation, pour pouvoir réagir efficacement et en temps voulu avec des solutions de formation plus concrètes et adaptées à un monde en mutation.

1.4 Il convient d'évaluer la capacité des ATO à gérer les renseignements sur l'instruction aéronautique de manière intégrée à partir de leurs structures organisationnelles. Ce processus de gestion met en jeu la collecte de données, l'analyse de l'information, les options stratégiques de prise de décision et la gestion des connaissances. Pour avoir une portée stratégique, les activités liées aux ATI doivent avoir un impact organisationnel notable, en tenant compte du fait que toutes les informations gérées doivent atteindre toutes les activités et tous les processus de l'organisme liés à la conception et à la mise en œuvre de ses programmes de formation.

1.5 Nous devons considérer que tous les ATO n'ont pas systématisé et intégré l'utilisation des outils qui comprennent chacun des éléments essentiels des ATI en leur sein et avec les systèmes et processus organisationnels pour améliorer l'analyse de l'information disponible.

2. ANALYSE

2.1 La mise en œuvre efficace des procédures d'ATI et l'élaboration consécutive de renseignements pour l'analyse en formation aéronautique dépendront dans une large mesure de la capacité des ATO à interpréter les données, à analyser les informations, à présenter différentes options pour la prise de décision stratégique et à appliquer ces connaissances en gérant le cycle des éléments essentiels, ce qui se traduit par l'exécution de tâches, d'activités et de processus organisationnels.

2.2 Le Doc 9841, Manuel sur l'agrément des organismes de formation, à l'appendice C — Structure organisationnelle de l'ATO, fournit des exemples de schémas organisationnels permettant de maintenir la cohérence avec les besoins d'un modèle efficace de gouvernance du système qualité. Bien que ces schémas ne soient pas exhaustifs et ne répondent pas à toutes les exigences opérationnelles, il est recommandé que les ATO envisagent d'y inclure une unité chargée d'exécuter les fonctions d'analyse des données/informations relatives à la formation aéronautique (ATI). Cette unité, qui aurait un rôle consultatif, relèverait directement de la haute direction de l'ATO.

2.3 Voici les principales fonctions envisagées de l'unité d'analyse des données/informations relatives à la formation aéronautique désignée dans les ATO :

- a) Recueillir des données de toutes les sources intervenant dans le cycle des ATI, les structurer et en faire l'analyse statistique.
- b) Interpréter les données d'instruction, notamment celles liées aux besoins en matière de formation, pour établir des stratégies au sein de l'organisme.
- c) Rassembler les données pour identifier les modèles et les tendances pédagogiques.
- d) Convertir les renseignements en tableaux de bord intégrés sur l'information.
- e) Proposer des solutions didactiques, tant pour la conception de nouvelles formations que pour leur mise en œuvre en temps voulu.
- f) Proposer différentes options pour la prise de décision stratégique basée sur les données (décisions fondées sur les données).
- g) Intégrer les informations externes aux processus internes de l'ATO.
- h) Élaborer des rapports périodiques afin que l'information puisse être utilisée par l'organisme à des fins stratégiques.

2.4 Entre autres avantages, l'intégration d'une unité d'analyse des données/informations relatives à la formation aéronautique dans la structure organisationnelle d'un ATO, pourrait :

- a) Faciliter la prise de décision pour la planification stratégique et opérationnelle.
- b) Fournir des solutions de formation optimales.
- c) Réduire les lacunes en matière d'information.
- d) Permettre d'anticiper les besoins et de prévoir le comportement de l'industrie.
- e) Promouvoir la compétitivité.
- f) Adapter les solutions de formation.
- g) Améliorer l'expérience client (autorités de l'aviation civile, prestataires de services, agences de l'aviation civile, secteur de l'aviation générale, autres organismes pertinents).

2.5 Bien que tous les ATO n'aient pas systématisé l'utilisation des outils qui comprennent chacun des éléments essentiels des ATI, les responsables de l'analyse de l'information relative à la formation aéronautique se concentreront sur l'amélioration de l'analyse de l'information disponible.

3. CONCLUSION

3.1 Il est recommandé que l'on envisage d'inclure une unité d'analyse des données/informations relatives à la formation aéronautique (ATI) dans le modèle de structures organisationnelles des ATO contenu dans le Doc 9841, Manuel sur l'agrément des organismes de formation, à l'appendice C — Structure organisationnelle de l'ATO.

3.2 Cette unité aurait pour fonction principale de remédier aux problèmes actuels du secteur aéronautique liés aux besoins en matière de formation, à la conception des cours et au développement organisationnel. Les ATO devraient alors intégrer un autre élément à leur structure organisationnelle afin qu'elle continue d'être efficace et opérationnelle, et que cette intégration permette de tirer parti plus largement et de manière plus stratégique des renseignements ayant trait à l'instruction aéronautique.